



COMMUNE DE MEISTRATZHEIM

NOTE DE SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2026



Accusé de réception en préfecture
067-216702860-20260225-CM2026_6b-BF
Date de réception préfecture : 09/03/2026

SOMMAIRE

I. Le cadre général du budget

- a) Eléments de contexte :
- b) Evolution de la population
- c) Effectifs de la collectivité

II. La section de fonctionnement

- a) Généralités
- b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :
- c) La fiscalité
- d) Le financement de l'investissement

III. La section d'investissement

- a) Généralités
- b) Les dépenses de la section d'investissement
- c) Les principaux projets de l'année 2026
- d) Les recettes d'investissements recouvertes en 2026
- e) État de la dette prévisionnelle au 31/12/2026

I. Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRe prévoit qu'«une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2026 de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'organe délibérant, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année 2026. Il comporte deux sections : la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes et récurrentes) et la section d'investissement (dépenses structurantes, tournées vers l'avenir).

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès de différentes autorités publiques chaque fois que cela est possible ;
- d'investir de manière responsable pour contribuer à la préservation et à l'optimisation de notre patrimoine communal.

Ce budget primitif pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux après son approbation prévue le : 25 février 2026 par le Conseil Municipal.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

a) Éléments de contexte

Les élections municipales auront lieu le 15 et le 22 mars 2026. Le Conseil Municipal sera composé pour la prochaine mandature de 19 membres.

Les travaux de réhabilitation de la bibliothèque municipale ont débuté au mois de septembre 2025. La fin des travaux est reportée au mois d'avril 2026.

b) Evolution de la population

La population légale du village telle que calculée par l'INSEE est en constante augmentation.

	01/01/2023	01/01/2026
POPULATION TOTALE	1470	1587

Le recensement de la population en 2025 a confirmé la hausse du nombre d'habitants due à la finalisation des différents lotissements : lotissement foegel (43 logements) ainsi que le lotissement privé « lotissement les jardins de l'Ehn » (10 logements).

c) Effectifs de la collectivité

Au 1er janvier 2026, les effectifs de la collectivité se répartissent ainsi :

- 2 agents relevant de la filière administrative exerçant les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie et d'agent d'accueil - population et comptabilité, soit 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe et 1 adjoint administratif principal de 2^e classe.

le service se compose de 2 postes au total dont 0 non pourvu actuellement.

- 2 agents relevant de la filière technique exerçant les fonctions d'agent technique polyvalent, soit 2 adjoints techniques (dont 1 agent stagiaire et 1 agent contractuel stagiaire au 1^{er} février 2026).

le service se compose de 2 postes permanents au total. Sur ce service sont ouverts 4 postes permanents dont 2 non pourvu actuellement (agent de maîtrise poste non pourvu suite à mutation et agent technique). Ces postes ne sont pas supprimés en cas de besoin ultérieur.

- 2 agents relevant de la filière sociale soit 2 ATSEM à temps non complet affectés à l'école maternelle de Meistratzheim (1 agent titulaire et un agent contractuel).

Sur l'effectif total de 6 agents au 1^{er} janvier 2026, 3 agents sont titulaires, 1 agent stagiaire et 2 agents sont contractuels.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des **dépenses** et des **recettes** nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux la collectivité doit fournir à la population.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts, dotations versées par aux dotations versées par l'État, des diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, et les intérêts des emprunts à payer.

Il existe trois principaux types de **recettes** pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des produits de services, domaine et ventes diverses

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement 2026

Les dépenses de fonctionnement totales représentent 1 580 000,00 € inscrits au budget primitif 2026.

	BUDGET 2025	BUDGET 2026	EVOLUTION
11 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	370 300,00 €	407 910,00 €	+ 9,22 %
12 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	396 200,00 €	350 400,00 €	- 11,55 %
14 – ATTENUATIONS DE PRODUITS	143 000,00 €	151 000,00 €	+ 5,29 %

Accusé de réception en préfecture
067-216702860-20260225-CM2026_6b-BF
Date de réception préfecture : 09/03/2026

65 – AUTRES CHARGES DE GESTION	132 500,00 €	161 400,00 €	+ 17,90 %
66 – CHARGES FINANCIERES	9 500,00 €	8 790,00 €	- 7,47 %
67 – CHARGES SPECIFIQUES	500,00 €	500,00 €	-
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	500 000,00 €	500 000,00 €	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 552 000,00 €	1 580 000,00 €	+ 1,77 %

► Chapitre 011 « charges à caractère général » : 407 910,00 € en augmentation de 9,22 %.

Au sein de ce chapitre, les dépenses prévisionnelles sont constantes de manière générale par rapport au budget 2025 ou en diminution. L'augmentation du prévisionnel de ce chapitre s'explique à l'imputation à la section de fonctionnement de plusieurs projets : entretien et réparation de l'éclairage public effectué en 2025 par les UME mais mandaté en 2026 pour un montant 6 300,00 €, géodétection du réseau d'éclairage public pour un montant de 9 614,00 €, restauration et mise en avant de l'horloge de l'église Saint-André pour un montant de 22 000,00 €.

Le chapitre 011 représente 25,81 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 012 « dépenses de personnel » : 350 400,00 € en diminution de 11,55 %.

Le budget 2025 fixait un montant de dépenses de personnel important afin de faire face aux aléas de la vie de la commune (départ annoncé dans le cadre d'une mutation et d'une mise en disponibilité pour convenance personnelle ainsi que le recrutement de deux agents afin de faire face à ces départs).

La prévision de dépenses du chapitre 012 diminue par rapport au budget 2025. Cette diminution des dépenses de charges de personnel tient à la fois compte de la stabilisation des effectifs ainsi que des mouvements prévisionnels. Le montant pour le personnel titulaire est en augmentation suite à la stagiairisation de deux agents contractuels. De ce fait, le montant prévisionnel des non-titulaires est en diminution.

Le chapitre 012 représente 22, 17 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 014 « atténuations de produits » 151 000,00 € en augmentation de 5,29 %

Ce chapitre concerne la contribution de la commune au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) reversés à l'état. Le FNGIR est estimé à 128 000,00 € et le fond de péréquation à 23 000,00 €.

Le chapitre 014 représente 9,55 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » 161 400,00 € en augmentation de 17,90 %.

Sur ce chapitre, sont inscrites notamment les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus. Suite aux élections municipales, lors de l'installation du Conseil municipal, l'assemblée sera amenée à fixer le montant des indemnités du Maire et des Adjoints. La loi Gatel parue au Journal Officiel le 23 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local a augmenté le taux maximal des indemnités de fonction des premières strates géographiques (communes de moins de 20 000 habitants) pour les **maires** et les **adjoints au maire**.

Par ailleurs, est autorisé un montant maximal de 25 000,00 € dans le cadre des subventions dédiées aux associations ainsi qu'un montant de 3 000,00 € pour le C.C.A.S. Le montant alloué aux subventions de droit privé est en augmentation par rapport à l'année 2025 (12 000,00 €).

Le chapitre 65 représente 10,21 % des dépenses réelles.

► Chapitre 66 « charges financières » 8 790,00 € en diminution de 7,47 %.

Ce chapitre correspond au montant prévisionnel des intérêts des emprunts des deux prêts restants. Le prêt de la Caisse d'épargne d'un montant de 1 100 000,00 € souscrit en 2015 est échu depuis juin 2025, ce qui explique la baisse des intérêts de ce chapitre. Le remboursement des intérêts de la dette représente 0,55 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement sont en légère augmentation de 1,77 %. Une volonté de rigueur budgétaire et les réajustements liés au contexte général explique cette situation.

Recettes de fonctionnement 2026

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la populations (concessions de cimetière, baux ruraux, location de logement communal...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes totales de fonctionnement représentent 1 580 000,00 € inscrits au budget primitif 2026.

RECETTES	BUDGET 2025	BUDGET 2026	EVOLUTION
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	439 668,14 €	479 028,97 €	+ 8,21 %
013 – ATTENUATIONS DE CHARGES	4 021,86 €	4 100,00 €	+ 1,90 %
70 – PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	35 600,00 €	28 500,00 €	- 19,94 %
73 – IMPOTS ET TAXES	84 500,00 €	84 500,00 €	-
731 – FISCALITE LOCALE	789 300,00 €	799 300,00 €	+ 1,25 %

Accusé de réception en préfecture
067-216702860-20260225-CM2026_66-BF
Date de réception préfecture : 09/03/2026

74- DOTATIONS PARTICIPATIONS ET	118 510,00 €	114 510,00 €	- 3,37 %
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	80 300,00 €	69 961,03 €	- 12,87 %
76 – PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	0,00 €	-
77 – PRODUITS SPECIFIQUES	100,00 €	100,00 €	-
TOTAL DES RECETTES	1 552 000,00 €	1 580 000,00 €	-1,77 %

► Chapitre 013 « atténuations de charges » 4 100,00 € en augmentation de 1,90 %.
Ces recettes correspondent aux remboursements des indemnités journalières pour le personnel. Ce chapitre provisionne le remboursement sur rémunération du personnel notamment suite à un congé maternité prévu en 2026. Ce chapitre représente 0,25 %.

► Chapitre 70 « produits des services et du domaine » 28 500,00 € en diminution de 19,94 %.
Ce chapitre retrace les estimations de recettes liées aux concessions dans les cimetières (2 000,00 €), les ventes de récoltes 2026 (10 000,00 €), les droits de chasses (6 400,00 €), les coupes de bois (3 000,00 €) ainsi que les redevances d'occupation du domaine public (2 000,00 €). La diminution des recettes s'explique par le recouvrement en 2025 des ventes d'herbes sur pied relatives aux années 2024 et 2025.
Le chapitre 70 représente 1, 80 % des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitre 73 « impôts et taxes » 84 500,00 € avec un maintien du montant par rapport au budget 2025.
Sur ce chapitre, sont inscrits notamment l'attribution de compensation CCPSO (70 000,00€), fonds départemental DMTO pour commune de – de 5 000 habitants (14 500,00 €).
Le chapitre 73 représente 5,34 % des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitre 731 « Fiscalité locale » 799 300,00 € en hausse 1,25 %.
Ce chapitre retrace les estimations de recettes liées aux impôt directs locaux Taxes Foncières et d'Habitation (720 000,00 €), la taxe sur les pylônes électriques (74 000,00 €), accise sur l'électricité (5 000,00 €). Le montant estimatif de la fiscalité locale correspond aux recettes obtenues en 2025 en appliquant le maintien des taux. Les taux n'ont pas été modifiés depuis l'année 2024.
Ce chapitre correspond à 50,58 % des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitre 74 « dotations et participations » 114 510,00 € en diminution de 3,37 %.
Ce chapitre comprend la dotation forfaitaire des communes (85 000,00 €), la dotation de solidarité rurale 15 000,00 €), le FCTVA fonctionnement (1 000,00 €), dotation de développement (6 400,00 €), dotation au titre des exonérations (4 500,00 €). Ce chapitre retrace la diminution prévisionnelle de la participation de l'état.
Le chapitre 74 représente 7,24 % des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » 69 961,03 € en diminution de 12,87 %.
Sont imputés sur ce chapitre les revenus des immeubles (baux ruraux 2026 30 600,00 €), location des logements communaux (15 900,00 €), locations de terrains (2 500,00 €) ainsi que le loyer des chasses communales (10 761,03 €). Les baux ruraux 2024 et 2025 ont été recouverts en 2025, ce qui explique la diminution des recettes de ce chapitre.
Le chapitre 75 représente 4,42 % des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitres 76 « produits financiers » 0 €.

c) La fiscalité

Un maintien des taux des impôts locaux de 2025 est proposé pour l'année 2026 ;

	MEISTRATZHEIM
FONCIER BATI	23,29 %
FONCIER NON BATI	44,48 %
HABITATION	15,82 %

Pour votre information, vous trouverez ci-dessous les taux votés pour l'année 2025 au sein de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile.

	OBERNAI	NIEDERNAI	KRAUTERGERSHEIM	BERNARDSWILLER	INNENHEIM
FONCIER BATI	26,62 %	24,14 %	24,13 %	26,26 %	26,41 %
FONCIER NON BATI	53,12 %	51,32 %	52,24 %	50,80 %	77,44 %
HABITATION	24,17 %	16,40 %	17,26 %	18,02 %	19,80 %

d-Le financement de l'investissement

Le résultat cumulé de l'exercice 2025 de la commune était de + 676 228,97 € (résultats excédent de fonctionnement – déficit d'investissement), en hausse par rapport à 2024, et le résultats antérieurs reportés étaient de 197 200,00 €, soit un résultat excédentaire de + 479 028,97 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la Commune de Meistratzheim regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'aménagement des espaces publics, des installations sportives d'études et de travaux dans les bâtiments communaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (la construction d'un bâtiment, des travaux d'infrastructure, ...). Le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) a pour objectif de compenser en partie, sur certaines dépenses, la TVA réglée par les collectivités locales.

b) Les dépenses de la section d'investissement

DEPENSES	BUDGET 2025	BUDGET 2026	EVOLUTION
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 000,00 €	163 000,00 €	+ 84,04 %
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	869 000,00 €	618 458,35 €	- 28,83 %
16 – EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	164 000,00 €	106 000,00 €	- 35,36 %
040 – OPERATIONS D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 060 000,00 €	1 016 000,00 €	- 4,15 %

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 1 016 000,00 € inscrits au BP 2026.

c) Les principaux projets de l'année 2026

Les principaux projets de l'année 2026 et leurs estimatifs sont les suivants :

Chapitre 20 « immobilisations incorporelles » intègre notamment les études de faisabilité ainsi que les maîtrise d'œuvre des projets ci-dessous :

2031 : Rénovation de l'école élémentaire de Meistratzheim : études – maîtrise d'œuvre	80 000,00 €
2031 : Restructuration du club house : études - maîtrise d'œuvre	80 000,00 €
2051 : Acquisition d'une licence dans le cadre d'un renforcement réseau	2 200,00 €

Chapitre 21 « immobilisations corporelles » intègre les principaux travaux mentionnés ci-dessous :

21318 : Eglise Mise en accessibilité de la rampe PMR : finalisation de la maîtrise d'œuvre	700,00 €
21318 : Réhabilitation de la bibliothèque : travaux et maîtrise d'œuvre (prévisionnel sans avenant)	186 500,00€
21534 : FACE : Renforcement du réseau électrique basse tension rue Sainte Odile et Lehen	92 000,00 €
21318 : Rénovation de l'ancienne école des filles en salle des associations	176 300,00 €
21312 : Travaux d'électricité : école maternelle	2 500,00 €
21312 : Enveloppe prévisionnelle de travaux : école élémentaire	60 558,35 €
21311 : Travaux d'éclairage et d'électricité en mairie (salle d'attente, bureau mairie + Maire)	2 800,00 €
21314 : Terrain de football et Club House	5 000,00 €
2188 : Acquisition de rideaux pour la salle du Conseil Municipal	5 000,00€
2128 : Acquisition grillage école maternelle	2 000,00 €

d) Les recettes d'investissements recouvertes en 2026

RECETTES	BUDGET 2025	BUDGET 2026	LIBELLE
021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	+ 500 000,00 €	+ 500 000,00 €	
10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	45 000,00 €	375 000,00 €	
10222 FCTVA	25 000,00 €	45 000,00 €	FCTVA : compensation de l'état sur certaines dépenses d'investissement concernant la TVA réglée par les collectivités locales. Exemple : maîtrise d'œuvre et travaux de la rampe PMR et de la réhabilitation de la bibliothèque, ...
10226 Taxe d'aménagement	20 000,00 €	4 258,35 €	
10251 Don et legs en capital	0,00 €	0,00 €	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	325 741,65 €	Ce montant recouvre le déficit d'investissement 2025 (128 541,65 €) + RAR 2025 (197 200,00€)
13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	184 001,84 €	141 000,00 €	
1321 Etat	157 801,84 €	117 000,00 €	FACE subvention allouée d'un montant 59 100,00 € - 11 820,00 € (acompte versé en 2025) soit 47 280,00 € à recouvrer, 65 000 € DETR dans le cadre des travaux de la bibliothèque + 5 000€ de subvention escomptée dans le cadre de la rampe PMR
1322 Région	1 500,00 €	0,00 €	-
1323 Département	24 700,00 €	24 000,00 €	Subventions obtenues dans le cadre de la rampe PMR de l'église (3 000,00 €) + réhabilitation de la bibliothèque 21 000 €
040 – OPERATIONS D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 060 000,00 €	1 016 000,00 €	

e) État de la dette prévisionnelle au 31/12/2026

Capital initial	Remboursement annuel	Taux fixe	Capital restant dû au 31/12/2026	Echéance
Crédit Mutuel 400 000,00 € 2017	29 070,96 €	1,15 %	161 526,97 €	07/2032
Crédit Mutuel 1 200 000,00 € 2022	84 028,28 €	0,65%	832 571,10 €	12/2036
TOTAL	113 099,24 €		994 098,07 €	

Dette par habitant : 994 098,07 € divisé par 1 587 habitants, soit 626 € par habitant.

NB : Le prêt d'un montant de 1 100 000,00 € souscrit en 2015 auprès de la Caisse d'épargne au taux fixe de 1,41 % est échu depuis le 30 juin 2025.

Fait à Meistratzheim, le 10 février 2026

Le Maire,

Claude KRAUSS



Accusé de réception en préfecture
067-216702860-20260225-CM2026_6b-BF
Date de réception préfecture : 09/03/2026